

Image not found or type unknown



Fusion par absorption pour les sociétés de capitaux

Par **cec2311**, le **14/10/2008** à **17:04**

Bonjour, je suis en droit et j'ai un mémoire à faire seulement je rencontre une difficulté : quel planning doit-on respecter en vue d'une fusion ? (délai de convocation du comité d'entreprise avant la fusion, délai pour l'assemblée générale extraordinaire avant la fusion, etc.)
Merci